



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Je soussigné, Valéry MALAVIELLE, responsable Qualité de la société Berry Wood située à La Parqueterie, RN 144, F-03360 Meaulne, déclare que:

- Les produits parquets que nous fabriquons sont conformes à la DIRECTIVE 89/106/CEE DU CONSEIL du 21 décembre 1988, modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil du 22 juillet 1993, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres concernant les produits de construction.

- la conformité a été évaluée selon la norme NF EN 14342: 2005 traitant des caractéristiques, évaluation de conformité et marquage des planchers et parquets en bois et à l'annexe ZA de cette Norme.

N°Ref du Certificat	Référence usine	Caractéristique	Classement	Laboratoire	Date du certificat
07/RC35	Noble Merbau, Noble Hêtre, Ecoforest Jatoba	Réaction au feu	Cfl-s1	FCBA	13/02/08
	Autres produits	Réaction au feu	Dfl-s1	Classement conventionnel (Tableau 1 EN 14342)	
07F3019	Gammes Noble, Ecoforest, Majestic, Palace, Héritage	Formaldéhyde	E1	Akzo Nobel	10/05/07

Fait à Meaulne, le 20 juin 2008

Valéry MALAVIELLE
Responsable Qualité